



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mars 2020
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-neuvième session

Vienne, 18-22 mai 2020

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies
en matière de prévention du crime et de justice pénale**

Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport décrit les progrès accomplis en 2019 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'agissant de promouvoir et d'appuyer l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Il a été élaboré en application de la résolution 1992/22 du Conseil économique et social et rend compte des efforts déployés par l'Office pour recueillir et analyser des données, élaborer des outils d'application et fournir une assistance technique aux niveaux national, régional et mondial. Il présente également les partenariats auxquels participe l'Office pour promouvoir des interventions cohérentes en matière de prévention de la criminalité et de réforme de la justice pénale.

* E/CN.15/2020/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1992/22 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a décidé que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devrait inscrire de façon permanente à son ordre du jour un point concernant les règles et normes existantes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale¹, y compris leur utilisation et application.

2. En 2019, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'est efforcé de promouvoir davantage l'utilisation et l'application des règles et normes aux niveaux mondial, régional et national. Ce faisant, il a fourni une assistance technique à plus de 60 États Membres et des outils et des orientations pratiques concernant divers domaines thématiques couverts par les règles et normes, notamment les suivants : prévention de la criminalité ; recours à la force et utilisation des armes à feu par les agents des services de détection et de répression ; justice pour mineurs et mesures à prendre pour lutter contre la violence à l'égard des enfants ; systèmes de prévention de justice pénale tenant compte des questions de genre et mesures à prendre pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ; accès à l'aide juridictionnelle en matière de justice pénale ; recours à des alternatives à l'emprisonnement ; programmes de justice réparatrice ; réforme pénitentiaire ; et réinsertion des détenus. En intégrant l'application des règles et normes à ses activités de coopération technique, l'ONUDC encourage efficacement le respect des droits humains et la prise en compte des questions de genre en matière de prévention de la criminalité et de réforme de la justice pénale.

3. Ces progrès se sont appuyés sur la dynamique créée par la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, adoptée au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2015. En mettant l'accent sur des domaines auparavant moins prioritaires, tels que la prévention de la criminalité par le sport, l'éducation pour la justice et la réinsertion sociale des détenus, la déclaration a permis de canaliser les ressources et la volonté politique de réforme ainsi que l'appui technique fourni par l'ONUDC pour faire progresser la mise en œuvre des règles et normes pertinentes en matière de prévention du crime et de justice pénale.

4. Par ailleurs, la promotion des règles et normes contribue directement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier aux objectifs 5 (« Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles »), 11 (« Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ») et 16 (« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »). Conformément à l'objectif 5, l'ONUDC soutient les mesures policières et judiciaires visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. En favorisant la sécurité urbaine, grâce à l'adoption de stratégies de maintien de l'ordre axées sur la prévention du crime et sur la collectivité, l'Office sert également l'objectif 11. Enfin, en aidant les États Membres à instaurer des systèmes de justice pénale responsables, équitables et efficaces, il contribue à la réalisation de l'objectif 16 et de ses cibles relatives à l'accès à la justice pour tous et à l'élimination de la violence à l'égard des enfants.

¹ Le *Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale* est disponible à l'adresse suivante : www.unodc.org/unodc/fr/justice-and-prison-reform/compendium.html.

5. L'importance des règles et normes dans la prévention de la criminalité et la mise en place de systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables a été soulignée lors du débat thématique de la Commission de 2019 sur la responsabilité qu'ont des systèmes de justice pénale efficaces, équitables, humains et responsables de prévenir et de combattre la criminalité motivée par l'intolérance ou les discriminations de toutes sortes. Les participants ont exprimé leur inquiétude face à l'augmentation de ce type de criminalité, de violence et de meurtres en raison du sexe, de la race et d'autres facteurs, ainsi que de facteurs sous-jacents associés à la discrimination et à l'intolérance.

II. Collecter et analyser des données

6. Pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et évaluer les mesures de justice pénale relatives à la lutte contre la criminalité, il est nécessaire de disposer de données statistiques fiables sur la criminalité et la justice pénale. Des activités de renforcement des capacités ont été mises en œuvre dans le cadre d'ateliers régionaux et nationaux sur la classification internationale de la criminalité à des fins statistiques et sur des outils spécifiques, tels que les enquêtes sur la victimisation et la corruption, et de nouvelles méthodes de collecte de données sur la traite des personnes et les armes à feu. En août 2019, le nouveau Centre d'excellence ONUDC-Statistics Korea (KOSTAT) pour les statistiques sur la criminalité et la justice pénale en Asie-Pacifique a été inauguré à Daejeon (République de Corée). Suivant l'exemple du Centre d'excellence ONUDC-INEGI (Institut national de statistique et de géographie) sur les statistiques concernant la gouvernance, la sécurité publique, la victimisation et la justice à Mexico, il servira de centre régional pour aider les pays d'Asie et du Pacifique à renforcer leurs systèmes nationaux de statistiques sur la criminalité et la justice pénale.

7. Dans le cadre du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, l'ONUDC est chargé de 16 indicateurs relatifs à la violence, à la criminalité, aux trafics, à l'accès à la justice et à la corruption et recueille et diffuse régulièrement des données sur ces indicateurs. L'ONUDC continue en outre à mettre au point des méthodes et des bonnes pratiques pour améliorer la mesure des indicateurs pertinents.

III. Élaborer des outils et donner des orientations

8. Au cours de la période considérée, l'ONUDC et ses partenaires ont élaboré des outils, notamment des manuels, des lignes directrices, des lois types et du matériel de formation, conçus pour être utilisés par les décideurs, les législateurs, les praticiens de la justice pénale, les prestataires d'assistance technique et d'autres parties prenantes, afin de combler les lacunes et de répondre aux demandes dans les nouveaux domaines de la prévention du crime et de la justice pénale et de faciliter l'application des règles et normes. L'ONUDC s'est associé avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile et a systématiquement fait participer des experts et praticiens représentant toutes les régions du monde, ainsi qu'un large éventail de systèmes juridiques et de niveaux de développement, le but étant de prendre en compte une diversité de points de vue, de pratiques et de compétences s'agissant des questions en jeu. L'ONUDC s'efforce d'assurer une large diffusion de ces outils, en ligne, par l'intermédiaire de son réseau de bureaux extérieurs, ainsi que par d'autres moyens, et de les faire traduire dans les langues officielles de l'ONU et dans d'autres langues.

9. En 2019, l'ONUDC a finalisé et lancé un cours en ligne pratique et novateur sur l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). Ce cours, qui est disponible gratuitement et s'adresse aux professionnels de première ligne du milieu carcéral, comprend des scénarios de gestion interactifs filmés dans certains établissements pénitentiaires en Algérie, en Argentine et en Suisse. À la vingt et unième conférence annuelle de l'Association

internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires, à Buenos Aires, le cours en ligne de l'ONUUDC sur les Règles Nelson Mandela a reçu le prix Correctional Excellence Award 2019 de l'Association dans la catégorie de la gestion des établissements pénitentiaires et de la formation du personnel.

10. À l'atelier régional sur les programmes de réadaptation en milieu carcéral au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'ONUUDC a lancé le *Practical Guide to Creating a Brand of Prison Products*, guide pratique qui présente des informations sur les normes internationales applicables aux programmes de travail mis en place dans les établissements pénitentiaires et donne des orientations sur la création de marques en milieu carcéral. L'Office a également commencé à élaborer un manuel pratique sur la classification des détenus, qui devrait paraître en 2020.

11. L'ONUUDC a établi la version définitive du manuel à l'intention du personnel judiciaire sur les mesures efficaces à prendre en matière de justice pénale pour lutter contre la violence sexiste contre les femmes et les filles, un outil pratique visant à améliorer les connaissances, les compétences et les capacités institutionnelles du système judiciaire dans le traitement des affaires de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles. En coopération avec l'Institut thaïlandais de la justice, l'ONUUDC a élaboré un projet de boîte à outils sur les mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre afin de soutenir les pays dans leurs efforts de renforcement des capacités de la police, des procureurs et des juges et leur permettre d'appliquer des mesures non privatives de liberté.

12. L'ONUUDC a également élaboré un manuel sur les moyens d'assurer la qualité des services d'aide juridictionnelle au cours des procédures pénales, guide destiné aux décideurs politiques et aux praticiens et visant à améliorer l'accès à la justice, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables. Le manuel décrit les obligations régionales et internationales pertinentes, notamment les Principes et lignes directrices des Nations Unies sur l'accès à l'aide juridictionnelle dans le système de justice pénale, ainsi que les outils d'assurance qualité, de suivi et d'évaluation, et donne des exemples pour la conception de programmes. Il a été mis à l'essai sur le terrain en tant qu'outil de formation pour 12 pays d'Asie et 90 % des participants ont estimé qu'il leur avait permis d'améliorer leurs capacités à faire face aux besoins en matière d'aide juridictionnelle. En coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'ONUUDC a élaboré un manuel de formation des formateurs afin d'améliorer les compétences des praticiens de l'aide juridictionnelle dans la prestation de services aux femmes délinquantes et victimes. Le manuel a été testé sur le terrain dans le cadre d'ateliers de formation de formateurs avec des praticiens des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé dans trois pays d'Afrique de l'Ouest. Les praticiens ont renforcé leurs compétences et, afin d'étoffer la liste d'experts dans le secteur juridique et parajuridique, deviendront à leur tour formateurs pour leurs pairs en 2020.

13. L'ONUUDC a mis à jour son *Manuel sur les programmes de justice réparatrice* afin de refléter les tendances nouvelles dans le domaine de la justice réparatrice et d'inclure des exemples nationaux de toutes les régions du monde.

14. En réponse à une demande croissante d'orientations sur le traitement des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents, l'ONUUDC a élaboré trois manuels de formation : a) *Prevention of Child Recruitment and Exploitation by Terrorist and Violent Extremist Groups: The Role of the Justice System* ; b) *Rehabilitation and Reintegration of Child Victims of Recruitment and Exploitation by Terrorist and Violent Extremist Groups* ; et c) *Justice for Children in the Context of Counter-terrorism*. Ces manuels, qui s'ajoutent au *Manuel sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents : le rôle du système judiciaire*, font partie d'un module complet de formation sur la manière dont ces enfants doivent être traités pour garantir la protection de leurs intérêts et de leurs droits, tout en répondant aux préoccupations de sécurité nationale.

15. L'ONUDDC a également élaboré et lancé une feuille de route sur le traitement des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents, qui met l'accent sur les 10 principes fondamentaux devant guider l'action en rapport avec ce phénomène complexe. Ces principes sont notamment les suivants : il n'y a pas de dichotomie entre les intérêts de la sécurité et les droits de l'enfant ; le recrutement d'enfants est une forme grave de violence contre les enfants ; les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents doivent être considérés et traités principalement comme des victimes ; et la réadaptation et la réinsertion doivent être l'objectif premier de toute intervention concernant ces enfants.

16. L'ONUDDC a traduit en arabe le manuel de formation intitulé *Rehabilitation and Reintegration of Child Victims of Recruitment and Exploitation by Terrorist and Violent Extremist Groups*.

IV. Apporter une assistance technique durable

A. Initiatives mondiales

17. Afin de garantir la promotion, l'utilisation et l'application cohérentes et durables des règles et normes, l'ONUDDC met en œuvre des programmes mondiaux d'assistance technique et d'autres initiatives mondiales qui tirent parti des possibilités qu'offrent l'éducation et le sport pour prévenir la criminalité et fournissent des solutions intégrées pour répondre aux difficultés du secteur pénitentiaire ainsi que des réponses spécifiques pour lutter contre la violence contre les enfants et les femmes.

18. Dans le cadre du Programme mondial pour la mise en œuvre de la Déclaration de Doha, l'ONUDDC a aidé 11 États Membres, avec la participation d'organisations de la société civile, à tirer profit du sport comme moyen de prévenir la criminalité chez les jeunes. Grâce à l'outil de formation « Line Up Live Up » de l'ONUDDC, plus de 300 enseignants et entraîneurs ont appris comment intégrer l'acquisition de compétences individuelles et sociales dans leurs programmes sportifs, auxquels environ 5 000 jeunes ont participé dans le monde. Quelque 200 décideurs politiques ont reçu un appui pour tirer parti du sport et de l'apprentissage par le sport dans le contexte de la prévention de la criminalité, ce qui a abouti à l'intégration du sport dans plusieurs initiatives locales de prévention de la criminalité et de la violence.

19. Dans le cadre de l'initiative « Éducation pour la justice » (E4J), l'ONUDDC a mené une série d'activités de renforcement des capacités² pour aider les professeurs d'université à enseigner sur des sujets qui favorisent l'application pratique des règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale. Sept modules universitaires de l'initiative E4J sur la prévention de la criminalité et la justice pénale ont été traduits en français et adaptés au contexte régional de l'Afrique de l'Ouest francophone en vue de leur utilisation dans les universités de cette région.

20. Dans le cadre du Programme mondial visant à relever les défis pénitentiaires, l'ONUDDC a continué d'appuyer la réforme globale du système pénitentiaire en mettant l'accent sur trois domaines stratégiques : a) réduction du recours à l'incarcération et prévention de la criminalité ; b) renforcement de la gestion des prisons et amélioration des conditions de détention ; et c) appui à la réinsertion sociale des délinquants et prévention de la récidive. Au cours de la période considérée, l'ONUDDC a dispensé une formation à plus de 800 praticiens de la justice pénale, aidant ainsi plusieurs administrations pénitentiaires nationales à gérer plus efficacement les détenus extrémistes violents et à prévenir la radicalisation violente en milieu carcéral³.

² Ces activités comprenaient des présentations faites par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC) lors de conférences universitaires à Vienne, ainsi qu'en Belgique, aux États-Unis d'Amérique, et en Oman, et des cours dispensés à des étudiants en droit en Chine et en Italie.

³ Plus précisément, en Tunisie, au Kazakhstan et en Ouganda, l'ONUDDC a renforcé les compétences de plus de 800 praticiens de la justice pénale (dont 35 % de femmes) afin de consolider les

21. Dans le cadre du Programme mondial sur l'élimination de la violence contre les enfants, l'ONUDDC a continué à aider les États Membres à relever les défis liés à la prévention de la victimisation des enfants et à la réadaptation et la réintégration des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents. Il s'agissait notamment d'événements interrégionaux visant à renforcer les capacités et à améliorer la coopération Sud-Sud⁴.

22. Dans le cadre du Programme mondial sur le renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale destinées à lutter contre la violence à l'égard des femmes, l'ONUDDC a apporté son soutien aux activités pertinentes aux niveaux national et régional. Afin d'aider plus efficacement les pays à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes, un nouveau réseau professionnel de l'ONUDDC sur la violence à l'égard des femmes a été créé, composé de personnes travaillant sur la violence sexiste dans l'ensemble de l'ONUDDC.

B. Afrique

Afrique australe

23. En Afrique australe, l'ONUDDC a procédé à une évaluation situationnelle des processus de justice pénale liés à la violence sexiste dans les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). En outre, en coopération avec la SADC, l'ONUDDC a coordonné l'élaboration d'une stratégie pour les services pénitentiaires des États membres de la SADC, qui se sont engagés à assurer la mise en œuvre des Règles Nelson Mandela.

24. Dans le prolongement des activités de sensibilisation de l'ONUDDC visant à promouvoir les normes internationales en milieu carcéral, le Malawi et la Namibie ont procédé à une auto-évaluation du respect des Règles Nelson Mandela à l'aide d'une liste de contrôle préparée par l'ONUDDC et élaboré une feuille de route comprenant une formation sur les règles et les lignes directrices à l'intention du personnel pénitentiaire. L'Office a également aidé le personnel des établissements pénitentiaires de ces deux pays à améliorer la capacité des fermes pénitentiaires à produire de la nourriture pour les détenus. Ce faisant, il a contribué à accroître la sécurité alimentaire en milieu carcéral et à faciliter la génération de revenus à partir des surplus alimentaires, qui à leur tour pourraient être utilisés pour d'autres activités de réforme des prisons.

25. En Zambie, l'ONUDDC a remis à l'administration pénitentiaire de l'État deux nouveaux établissements, à savoir le Centre de formation professionnelle polyvalent géré par le Service correctionnel zambien et le Centre d'enregistrement des anciens détenus, soutenu par l'organisation non gouvernementale Prisoner Reintegration Empowerment Organization, offrant une approche unique et inclusive pour réduire la récidive fondée sur la formation professionnelle en milieu carcéral et le soutien après la libération.

26. En Namibie, l'Office a fait mieux connaître les questions de violence sexiste et renforcé son appui aux tribunaux. Dans le cadre d'ateliers nationaux de formation de formateurs sur l'aide juridictionnelle, la préparation au procès et la plaidoirie, il a dispensé une formation à 103 participants (76 femmes et 27 hommes). Dans le prolongement des ateliers nationaux de formation sur la violence sexiste organisés par l'ONUDDC à l'intention des membres du secteur de la justice pénale, le

mécanismes et les capacités de sécurité et de sûreté dans les prisons, d'améliorer la capacité des administrations pénitentiaires à évaluer les risques et les besoins des détenus à l'appui de l'attribution des ressources, et de mener des interventions interdisciplinaires de désengagement pour les détenus extrémistes violents.

⁴ Un atelier a été organisé au Japon, auquel ont participé 45 professionnels de la justice du Bangladesh, d'Irak, du Liban, des Maldives, du Maroc, du Népal, des Philippines, de Sri Lanka et de Tunisie.

Gouvernement namibien a créé un documentaire, « U-turn to Hope », axé sur les besoins particuliers et les expériences des femmes dans le secteur de la justice.

27. Au Lesotho et en Afrique du Sud, l'ONUSUDC a amélioré les interventions de la police face à la violence sexiste en organisant, pour 70 policiers, une formation spécialisée sur les enquêtes et la gestion des cas de cyberviolence et de violence sexiste. L'Office a également mis au point un nouveau module de formation à l'intention du personnel pénitentiaire sur la santé sexuelle et reproductive et les droits des femmes détenues.

Afrique de l'Est

28. En Ouganda, l'ONUSUDC a formé plus de 150 participants d'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, d'Éthiopie, de Guinée, d'Haïti, du Kenya, du Mozambique, du Nigéria, d'Ouganda, du Pakistan, de la République-Unie de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe à des stratégies et programmes fondés sur des données probantes visant à prévenir la violence contre les enfants lors du premier Jamboree de mise en œuvre de INSPIRE⁵.

29. Au Kenya, l'ONUSUDC s'est associé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans la mise en œuvre de son programme pluriannuel PLEAD (Programme for Legal Empowerment and Aid Delivery) au Kenya, qui vise notamment à améliorer l'accès à la justice et à l'aide juridictionnelle, en particulier pour les pauvres et les personnes vulnérables ; à renforcer l'administration des tribunaux et la gestion des affaires ; et améliorer la coopération dans le secteur de la justice. Les praticiens de la justice pénale du système judiciaire, du ministère public, des services de probation et des services aux témoins ont bénéficié de nouvelles politiques élaborées avec l'appui de l'ONUSUDC concernant l'entente sur le plaidoyer, la déjudiciarisation et la justice alternative. Ces politiques ont déjà été mises en œuvre dans des affaires de corruption à grande échelle et dans un certain nombre d'affaires de consommation de petites quantités de drogues, ainsi que dans des affaires concernant des enfants en conflit avec la loi.

30. En Éthiopie, l'ONUSUDC a contribué à la rédaction de normes juridiques sur l'intégrité du système judiciaire. Il a apporté un appui aux professionnels de la justice pénale des services judiciaires, de la police et des services pénitentiaires en améliorant l'efficacité des enquêtes et des poursuites, en renforçant l'accès des groupes vulnérables à la justice et en veillant au respect des normes garantissant un procès équitable et l'exécution humaine et efficace des sanctions pénales.

31. Le 25 juillet 2019, l'ONUSUDC et le Gouvernement érythréen ont signé un cadre de partenariat qui prévoit la coopération dans les domaines de la prévention du crime et de la justice pénale, conformément au Programme régional pour l'Afrique de l'Est (2016-2021)⁶.

32. En Somalie, le complexe pénitentiaire et judiciaire de Mogadiscio, construit avec l'aide de l'ONUSUDC, a été inauguré. Ce complexe se compose d'un bloc de haute sécurité, d'une salle d'audience sécurisée et de logements pour les juges et les procureurs. L'Office a également dispensé une formation sur mesure dans toutes les

⁵ Le Jamboree de mise en œuvre de INSPIRE a été organisé par le Gouvernement ougandais, le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, dont l'ONUSUDC est membre, l'Organisation mondiale de la Santé et le CPC Learning Network à Kampala en juin 2019. La réunion, à laquelle ont assisté plus de 150 participants issus des pouvoirs publics, de la société civile et d'organisations internationales, avait les objectifs suivant : a) s'informer sur le contenu du module INSPIRE pour l'adapter et le mettre en œuvre ; b) rencontrer des experts et des exécutants de première ligne et échanger des informations ; c) mieux comprendre les besoins des praticiens en matière de soutien ; et d) appliquer les connaissances acquises pour mettre en œuvre les interventions identifiées dans le cadre de INSPIRE. Des représentants de l'ONUSUDC, en tant que membre du groupe consultatif de l'initiative INSPIRE, ont participé en qualité d'experts à divers groupes de travail au cours de la réunion. Le rapport de la réunion est disponible sur www.cpcnetwork.org/wp-content/uploads/2019/07/Jamboree-Report.pdf.

⁶ Voir www.unodc.org/documents/easternafrika/newsletter-2019Q3.pdf.

prisons cibles afin d'accroître le professionnalisme du personnel et sa capacité à faire respecter les droits humains.

33. Aux Seychelles, l'ONUSUDC a continué d'apporter son assistance aux ressortissants somaliens soupçonnés d'actes de piraterie grâce à des services de mentorat et d'interprétation. Outre les services d'interprétation pour les détenus pendant les procédures judiciaires, des cours d'anglais ont été dispensés afin d'améliorer la capacité des détenus à communiquer avec le personnel de la prison.

Région du Sahel

34. Dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'ONUSUDC a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre d'un système d'évaluation des risques et de classification des détenus dans le but de prévenir la radicalisation dans six prisons au Burkina Faso et au Mali. Au Mali, il a également soutenu l'élaboration d'une politique nationale de prévention de l'extrémisme dans les prisons. Au Burkina Faso, à la demande du Ministre de la justice, l'ONUSUDC et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé conjointement un atelier national sur la violence contre les enfants associés à des groupes armés, y compris ceux désignés comme groupes terroristes, qui a réuni des participants des secteurs de la justice, de la protection et de la sécurité et de la société civile et a abouti à l'élaboration d'un plan d'action présenté à tous les ministres concernés.

35. Au Niger, l'ONUSUDC a assuré la formation des juges et des procureurs et facilité l'accès de 613 détenus à l'aide juridictionnelle grâce à l'assistance fournie par les Volontaires des Nations Unies nationaux affectés dans les tribunaux et les établissements pénitentiaires. À la demande du Ministère de la justice, il a également organisé un atelier national sur la réadaptation et la réinsertion des enfants en conflit avec la loi, réunissant tous les acteurs concernés.

36. Au Nigéria, l'ONUSUDC a organisé une consultation sur le traitement des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes en vue de cerner les priorités nationales en matière de prévention, de justice et de réinsertion de ces enfants et de favoriser la coordination multidisciplinaire pour relever ces défis. Il a également achevé l'évaluation de trois prisons susceptibles d'accueillir des suspects et des condamnés pour piraterie.

Afrique de l'Ouest

37. Au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone, l'ONUSUDC, en coopération avec ONU-Femmes, a contribué à sensibiliser les femmes à leur droit à l'aide juridictionnelle. Quatre-vingts pour cent des femmes dirigeantes qui ont bénéficié des programmes de sensibilisation juridique de l'ONUSUDC ont indiqué avoir une meilleure connaissance de leur droit à l'aide juridictionnelle et des moyens d'y accéder. Environ 85 % des 62 praticiens de l'aide juridictionnelle formés dans tous les pays cibles ont déclaré avoir acquis des connaissances utiles et des compétences pratiques sur les moyens de faire en sorte que l'octroi d'une aide juridictionnelle prenne en compte les questions de genre. Les parties prenantes ont convenu de plans d'action nationaux fondés sur des évaluations par pays, définissant les priorités et les mesures concrètes nécessaires pour aligner la législation, les politiques et autres mesures pratiques de réforme de l'aide juridictionnelle sur les règles et normes internationales en matière d'aide juridictionnelle et d'égalité des genres.

38. En Gambie, l'ONUSUDC a contribué à l'élaboration et à l'adoption d'une stratégie à long terme pour lutter contre la surpopulation carcérale. Il a également soutenu l'initiative du Ministère de la justice visant à rédiger des amendements au Code pénal, au Code de procédure pénale et au projet de loi sur la prévention et l'interdiction de la torture.

C. Asie

Asie du Sud-Est

39. Au Cambodge, aux Philippines et au Timor-Leste, l'ONUDDC a renforcé la fourniture de services correctionnels de proximité en formant plus de 150 fonctionnaires, y compris des fonctionnaires de première ligne. Afin de promouvoir l'utilisation efficace des programmes de justice réparatrice, il a formé des participants d'Indonésie, des Philippines, de Thaïlande et du Viet Nam aux principes et mesures clefs des programmes de justice réparatrice et aux compétences pratiques pour la prestation de services de justice réparatrice. En Indonésie et aux Philippines, il a en outre encouragé l'adoption de stratégies de réadaptation et de réinsertion des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents en dispensant une formation multidisciplinaire aux intervenants de tous les secteurs concernés.

40. Au Cambodge, l'ONUDDC a aidé le Ministère de la justice à élaborer deux boîtes à outils, à savoir les directives opérationnelles sur la procédure de justice pour mineurs par rapport à la procédure pénale ordinaire et l'organigramme procédural des affaires de mineurs, afin de mieux faire connaître et comprendre la procédure de justice pour mineurs aux praticiens de la justice pénale.

41. En Thaïlande, l'Office, en collaboration avec l'Institut thaïlandais de la justice et le Forum européen pour la justice réparatrice, a dispensé une formation aux acteurs de la justice pénale en vue de garantir la viabilité des programmes de formation sur la justice réparatrice. Il a également renforcé les capacités des autorités de justice pénale en ce qui concerne le traitement des enfants recrutés et exploités par les groupes armés et criminels.

42. Au Viet Nam, l'ONUDDC, en collaboration avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'ONU-Femmes et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a continué de mettre en œuvre des activités pilotes en utilisant le *Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence*. Afin de renforcer les efforts nationaux en matière de renforcement des capacités organisationnelles pour prévenir et répondre à la violence contre les femmes et les filles, il a dispensé une formation à 265 officiers de police, procureurs et professionnels de l'aide juridictionnelle sur les meilleures pratiques concernant l'assistance juridictionnelle destinée aux femmes et aux filles victimes de violence sexuelle. L'Office a apporté un appui au Gouvernement vietnamien en vue de finaliser les manuels de procédure pour les enquêtes et les poursuites en matière d'exploitation sexuelle des enfants et de renforcer les capacités de 372 policiers, procureurs et fonctionnaires gouvernementaux concernés intervenant dans des affaires d'exploitation sexuelle d'enfants. Il a également soutenu l'élaboration de la résolution du Conseil judiciaire de la Cour populaire suprême sur les infractions sexuelles et l'exploitation sexuelle des enfants.

43. En Indonésie, l'ONUDDC a mis à l'essai le nouveau manuel, *Handbook on Ensuring Quality of Legal Aid Services in Criminal Justice Processes: Practical Guidance and Promising Practices*, destiné aux principaux responsables de l'aide juridictionnelle de 12 pays d'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est. Les participants ont indiqué qu'ils utiliseraient les connaissances acquises dans le cadre des efforts de réforme nationaux visant à améliorer l'accès à la justice pour les femmes, les enfants et les victimes ; faciliter l'accès rapide à un avocat en garde à vue ; et accroître le recours aux nouvelles technologies pour atteindre les communautés rurales.

44. Au Myanmar, en collaboration avec le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF, l'Office a renforcé les capacités de la Police nationale à lutter efficacement contre la violence sexuelle, en formant 1 300 agents dans 13 États et capitales régionales. Il a en outre mis en œuvre un programme de formation en deux étapes en collaboration avec le Bureau du Procureur général, commençant par une formation de formateurs destinée aux procureurs principaux, suivie d'activités de formation au niveau

régional. Ces activités, dirigées par le Bureau du Procureur général, ont montré l'efficacité des efforts déployés par l'ONUDC pour former les procureurs au traitement efficace des affaires de violence sexiste.

Asie du Sud

45. Au Bangladesh, l'ONUDC a aidé le Gouvernement à mettre en place un système perfectionné de gestion des bases de données sur les détenus dans deux établissements pénitentiaires pilotes. En outre, 120 agents pénitentiaires et responsables de l'administration des établissements pénitentiaires ont bénéficié d'une formation à la prévention de l'extrémisme violent et à la préparation aux incidences de ce phénomène en milieu carcéral. L'ONUDC a également aidé le Bangladesh à élaborer une stratégie de réforme des prisons.

46. Au Népal, l'Office a renforcé les capacités des autorités pénitentiaires pour améliorer les programmes de réadaptation en milieu carcéral conformément aux Règles Nelson Mandela. Il s'est joint à d'autres organismes des Nations Unies pour célébrer la campagne de 16 jours sur l'élimination de la violence contre les femmes, par des activités de sensibilisation.

47. Au Pakistan, l'ONUDC a contribué à l'élaboration de « feuilles de route pour l'état de droit » visant à adopter des réformes durables du système de justice pénale des États du Balouchistan et du Sind, fondées sur des éléments probants. Grâce à la collaboration entre les institutions de justice pénale, les domaines d'action prioritaires, tels que la réduction de la détention préventive et l'amélioration des taux de condamnation pour les délits graves, violents et organisés, ont été identifiés.

Asie centrale et Caucase du Sud

48. Au niveau sous-régional, l'ONUDC a renforcé les capacités de prévention, de réadaptation et de réinsertion des enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes en dispensant une formation à 32 participants d'horizons divers, notamment des secteurs de la sécurité et de la justice, originaires d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, d'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan. Il a en outre procédé à une évaluation approfondie des besoins d'assistance technique en la matière au Kazakhstan et effectué des évaluations au Kazakhstan et au Kirghizistan afin de déterminer les besoins en capacités physiques, procédurales et autres pour gérer efficacement les détenus extrémistes violents, y compris les combattants terroristes étrangers de retour au pays, les réadapter et les réintégrer.

49. Au Kirghizistan, par suite d'un diagnostic local des problèmes de criminalité et de sécurité, l'ONUDC a soutenu l'adoption et la mise en œuvre de plans d'action visant à prévenir la criminalité dans 3 districts et 10 nouveaux établissements à Bichkek. Il a également apporté un appui pour renforcer les capacités de surveillance du Gouvernement en vue de mettre œuvre des politiques à l'appui de la nouvelle législation en matière de justice pénale. Dans l'optique d'améliorer la réadaptation et la réinsertion sociale des détenus, qui constituent l'un des groupes les plus vulnérables, l'ONUDC, en collaboration avec les autorités locales et les services sociaux, a facilité la transformation du service de probation en une organisation civile. Un centre de surveillance a également été créé sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire, qui utilise un système de suivi en ligne pour prévenir les violations des droits humains des délinquants. L'Office a également collaboré avec les autorités pénitentiaires locales pour installer et remettre à neuf une boulangerie dans un établissement pour femmes près de la capitale, afin d'enseigner aux femmes détenues des compétences qui pourraient être utiles après leur libération. Il s'est associé au FNUAP et à l'UNICEF pour faciliter les consultations publiques sur l'accès à la justice et la promotion des droits civiques.

50. Au Tadjikistan, en collaboration avec Penal Reform International, l'ONUDC a lancé une plateforme permettant aux praticiens et aux experts d'examiner et de planifier les pratiques et les politiques pénales. Il a en outre fourni des conseils

d'experts pour l'élaboration d'un programme de formation approuvé par le Ministère de la justice destiné aux agents pénitentiaires. Il a facilité le partage des pratiques prometteuses et des enseignements tirés s'agissant des mesures non privatives de liberté sur les questions de genre et les services de réadaptation et de réinsertion des femmes détenues après leur libération. Trente-sept entraîneurs de sport et de culture physique ont obtenu une certification dans le cadre du programme de formation d'entraîneurs « Line Up Live Up », tandis que plus de 900 jeunes (dont 450 filles) se sont inscrits au programme « Line Up Live Up », qui vise à promouvoir un mode de vie sain chez les jeunes par le sport. À la demande des autorités nationales, l'ONUSC a mené une mission d'orientation à Bichkek sur les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes.

51. En Ouzbékistan, l'ONUSC a soutenu l'élaboration d'une nouvelle législation pénale sur la base de discussions et de réunions publiques participatives, associant des organismes d'État, des juristes et des organisations non gouvernementales. Il a en outre collaboré avec le Gouvernement ouzbek pour promouvoir les droits des femmes dans le cadre des lois en vigueur relatives aux questions de genre. Il a élaboré et diffusé auprès de plus de 600 étudiants des matériels pédagogiques adaptés à leur âge sur la prévention du crime et la justice pénale, y compris des modules d'enseignement supérieur relatifs aux différentes normes et règles en matière de prévention du crime et de justice pénale. L'Office a également renforcé les capacités nationales en matière de prévention de la criminalité à l'intention des enseignants. Enfin, une évaluation approfondie a été réalisée sur les besoins d'assistance technique dans le domaine de la prévention du recrutement et de l'exploitation d'enfants par les groupes terroristes.

D. Amérique latine et Caraïbes

Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes

52. L'ONUSC, l'UNICEF, l'Organisation panaméricaine de la santé, Save the Children et Together for Girls ont organisé le premier atelier régional INSPIRE pour l'Amérique centrale, avec des représentants du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine, afin de partager leurs expériences en matière de prévention et de lutte contre la violence envers les enfants et les adolescents. L'ONUSC a aussi dispensé aux membres de l'appareil judiciaire du Costa Rica, de l'Équateur, du Honduras et de la République dominicaine une formation à la déontologie judiciaire fondée sur les Principes de Bangalore.

53. Au Mexique, l'ONUSC a dispensé une formation sur la cartographie de la criminalité et l'analyse spatiale et aidé les fonctionnaires locaux à réaliser des évaluations participatives de la criminalité et à élaborer des politiques et des interventions fondées sur des données probantes pour prévenir la criminalité urbaine. Il a également mis à l'essai un outil d'évaluation pour promouvoir le respect des normes internationales et de la législation nationale par les établissements pénitentiaires et pour améliorer les systèmes pénitentiaires en adoptant une approche centrée sur les droits humains.

54. En El Salvador, l'ONUSC a aidé la Direction générale des prisons à promouvoir la réadaptation et la réinsertion sociale des détenus. En partenariat avec les universités locales, l'ONUSC a pris l'initiative de mettre en place des programmes d'enseignement supérieur dans deux établissements pénitentiaires, de rénover les salles de classe et d'acheter du matériel informatique à l'appui de l'enseignement à distance.

55. Au Guatemala, le soutien apporté par l'ONUSC à la Police nationale civile dans le cadre du Programme mondial conjoint des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence a débouché sur un modèle et un protocole d'enquête pénale spécialisés pour les affaires de violence contre les femmes

et sur l'adoption d'instructions générales permettant aux bureaux de services aux citoyens de prêter d'avantage attention aux victimes de violence sexiste.

56. En République dominicaine, l'ONUDC a fourni un appui technique à la Direction de la prévention de la criminalité du Bureau du Procureur général de la République pour élaborer un plan national de prévention de la criminalité. Il a également soutenu des activités de prévention de la criminalité chez les jeunes, dans le cadre desquelles 567 jeunes et 84 animateurs ont obtenu une certification dans le cadre du programme « Line Up Live Up ».

Amérique du Sud

57. En Colombie, l'ONUDC a dispensé une formation sur la cartographie de la criminalité et l'analyse spatiale et a aidé les fonctionnaires locaux à mener des évaluations participatives de la criminalité et à élaborer des politiques et des interventions fondées sur des données probantes dans le domaine de la prévention de la criminalité urbaine. L'ONUDC a également formé le personnel pénitentiaire aux normes internationales et a soutenu des activités de réadaptation en milieu carcéral pour les détenus afin de favoriser leur réinsertion dans la société à leur libération et de réduire la récidive.

58. Dans l'État plurinational de Bolivie, l'ONUDC a formé le personnel pénitentiaire et d'autres parties prenantes à l'application des Règles Nelson Mandela, des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) et des Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo) et encouragé le recours à des alternatives à l'emprisonnement. Pour leur donner davantage de chances de trouver un emploi et faciliter leur réinsertion à leur libération, 50 femmes détenues ont suivi une formation dans le domaine de la construction dans le cadre du projet « Building Freedom » de l'ONUDC. L'Office a également mené une enquête nationale sur les prisons afin d'évaluer la situation juridique des personnes privées de liberté. Il a présenté aux agents du système de justice pénale et autres autorités réunis pour examiner la violence sexiste et le fémicide des outils pour évaluer les meurtres sexistes à l'encontre des femmes et des filles.

59. Au Brésil, en collaboration avec le PNUD et le Conseil national de la justice, l'Office a lancé la mise en œuvre d'un projet visant à apporter une réponse globale aux défis auxquels fait face le système pénitentiaire brésilien, en particulier les taux d'incarcération élevés. Les efforts de l'ONUDC ont porté sur le renforcement des audiences de garde à vue afin de réduire le nombre de détenus en attente de jugement. Un conseiller spécial chargé d'offrir une assistance technique fondée sur les normes internationales et les meilleures pratiques a été affecté dans chacun des 27 États brésiliens. L'ONUDC a également créé un réseau de magistrats pour mettre en commun les expériences et dispenser des formations aux professionnels travaillant dans les audiences de garde à vue.

60. Au Pérou, plus de 8 000 élèves et enseignants ont participé à des activités dans le cadre de l'initiative « Éducation pour la justice »⁷, tandis que le programme « Line Up Live Up » a été mis en œuvre dans neuf quartiers, garantissant la participation de plus de 300 adolescents.

E. Afrique du Nord et Moyen-Orient

61. Dans le cadre d'un projet régional visant à mettre à mal les activités terroristes et la criminalité organisée, notamment la propagation de l'extrémisme violent en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, l'ONUDC a encouragé les échanges et l'apprentissage entre les praticiens travaillant avec des enfants recrutés et exploités

⁷ Pour plus d'informations, voir www.unodc.org/e4j.

par des groupes terroristes et extrémistes violents en Irak, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Il a également continué d'améliorer la prévention de la violence contre les femmes et les filles et les réponses de la justice pénale en la matière au Moyen-Orient et en Afrique du Nord au moyen d'un projet régional et du Programme mondial des Nations Unies sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, dont l'Égypte et la Tunisie sont des pays pilotes.

62. En Égypte, l'ONUDC a continué de soutenir la réadaptation et la réinsertion des garçons et des filles en conflit avec la loi dans huit institutions de justice pour mineurs. Ainsi, 130 enfants ont bénéficié de services médicaux, 95 enfants ont suivi une formation professionnelle, 70 enfants ont participé à des cours d'alphabétisation, 31 garçons ont été réinscrits dans le système scolaire et 26 enfants ont réintégré leur famille. L'ONUDC a également initié environ 5 500 enfants à des activités ludoéducatives (divertissement éducatif) visant à promouvoir des valeurs sociales et morales positives, et a rénové et équipé trois cliniques médicales dans les établissements pour filles, permettant ainsi d'offrir des services à quelque 420 filles. Il a également fourni une aide à la réinsertion, y compris des services juridiques, à 39 enfants, dont 25 ont trouvé un emploi. Huit garçons ont bénéficié d'une aide pour créer leur propre petite entreprise et six garçons ont reçu une assistance pour trouver un logement ou rénover leur maison.

63. Au Maroc, l'ONUDC a fait participer 68 experts de divers secteurs et niveaux des pouvoirs publics et de la société civile à une réflexion et une formation pratiques sur les moyens de prévenir l'implication des jeunes dans la criminalité, la violence contre les enfants et les jeunes et la consommation de drogues.

64. L'Office a réalisé une évaluation du système pénitentiaire en Irak, qui comprenait des visites de centres de détention relevant du Ministère de la justice et du Gouvernement régional du Kurdistan accueillant des détenus extrémistes violents et des enfants associés à des groupes extrémistes violents.

65. Dans l'État de Palestine, l'ONUDC a organisé une formation technique à l'intention des détenus sur les installations électriques au Centre pénitentiaire et correctionnel de Jéricho en vue de soutenir leur réintégration sociale à leur libération.

66. Au Qatar, l'ONUDC a renforcé les capacités du Ministère de la justice en dispensant une formation à 37 agents (dont 80 % de femmes) sur les règles et normes internationales relatives à la prévention du crime et à la justice pénale, l'intégrité judiciaire et la coopération internationale en matière pénale.

67. En Arabie saoudite, l'ONUDC a apporté un appui au Ministère du travail et des affaires sociales, en offrant à 51 agents féminins une formation sur l'élimination de la violence contre les enfants et en offrant à 50 agents masculins une formation sur la gestion des prisons conformément aux Règles Nelson Mandela. En outre, des agents de la Direction générale des prisons du Ministère de l'intérieur ont participé à un programme de formation mis en œuvre conjointement avec l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité et l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme. Le programme comprenait une visite d'étude au Département italien de l'Administration pénitentiaire, qui a facilité les discussions et l'échange d'expériences entre les deux pays dans le domaine de la gestion des prisons et des droits humains.

F. Europe orientale

68. Dans le cadre du Plan d'action conjoint ONUDC-Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 2018-2019, l'ONUDC et la mission de l'OSCE en Serbie ont formé 19 entraîneurs sportifs d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine du Nord, du Monténégro et de Serbie sur la manière d'intégrer la formation aux compétences psychosociales fondée sur le sport dans leur travail, y compris le programme de formation « Line Up Live Up » de l'ONUDC.

V. Partenariats

69. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a travaillé en collaboration avec 26 entités partenaires, dont 13 entités, organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, conformément à l'initiative « Unis dans l'action » des Nations Unies et à l'objectif de développement durable n° 17, pour promouvoir l'application des règles et normes de manière cohérente et coopérative.

Entités partenaires clefs collaborant avec l'ONUDC en 2019 en vue de promouvoir l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

<i>Entité partenaire</i>	<i>Prévention de la criminalité et éducation pour la justice</i>	<i>Justice réparatrice et alternatives à l'emprisonnement</i>	<i>Accès à la justice et à l'aide juridictionnelle</i>	<i>Réforme pénitentiaire et réinsertion sociale</i>	<i>Violence contre les enfants</i>	<i>Violence à l'égard des femmes</i>
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme				x		
Département des affaires économiques et sociales	x					
Département des opérations de paix				x	x	
Bureau de lutte contre le terrorisme				x	x	
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme			x	x	x	x
Fonds des Nations Unies pour l'enfance					x	x
Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme		x		x	x	
Programme des Nations Unies pour le développement			x	x		x
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	x					
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)			x			x
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	x					
Fonds des Nations Unies pour la population						x
Organisation mondiale de la Santé					x	x
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	x					
Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient				x		
Commonwealth Human Rights Initiative			x			
Commonwealth Magistrates and Judges Association						x
Forum européen pour la justice réparatrice		x				
Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance				x		
International Association of Women Judges						x
International Legal Aid Group			x			
Université arabe Nayef des sciences de la sécurité				x		
Open Society Justice Initiative			x	x		
Penal Reform International				x		
Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme				x		
Institut thaïlandais pour la justice	x	x		x		x

70. Exemples de tels partenariats :

- a) Projet conjoint avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) visant à promouvoir des politiques et des programmes de prévention de la criminalité et de sécurité urbaine fondés sur des données probantes grâce à l'analyse participative de la situation de la criminalité ;
- b) Initiative avec le Département des affaires économiques et sociales visant à promouvoir le sport comme outil de paix et de développement ;
- c) Activités sur l'éducation à la justice en matière de prévention de la criminalité, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, y compris l'éducation et la formation professionnelle par le sport ;
- d) Projet conjoint avec ONU-Femmes sur l'accès des femmes à l'aide juridictionnelle, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), et manifestations organisées conjointement avec ONU-Femmes ;
- e) Partenariat avec l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent en milieu carcéral ;
- f) Collaboration avec le Département des opérations de paix, le Bureau de la lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme dans le cadre du Programme mondial visant à relever les défis pénitentiaires de l'ONUDC ;
- g) Participation à la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, présidée conjointement par le PNUD et le Département des opérations de paix ;
- h) Programme mondial conjoint ONU-Femmes, FNUAP, ONUDC, PNUD et OMS sur les services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence ;
- i) Mise en œuvre de l'initiative « Spotlight » de l'Union européenne et des Nations Unies contre la violence sexiste et sexuelle au Kirghizistan et au Mexique, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes, visant à adopter une approche globale pour renforcer les capacités institutionnelles dans tous les secteurs, en utilisant les cadres politiques, les systèmes et les mécanismes de coordination existants, tout en renforçant l'appropriation et l'adhésion des pouvoirs publics face aux mesures contre la violence à l'égard des femmes et des filles pour garantir une viabilité à long terme ;
- j) Partenariat avec l'UNICEF, le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence contre les enfants, le HCDH et le Département des opérations de paix visant à prévenir et combattre la violence contre les enfants ;
- k) Protocole d'accord avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme visant à adopter une approche fondée sur les droits humains du traitement des enfants touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers ;
- l) Participation au Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, composé d'organismes des Nations Unies, d'États Membres, d'organisations de la société civile et du secteur privé, ainsi que de l'équipe de conseil et d'appui opérationnel du groupe de travail INSPIRE ;
- m) Partenariat avec l'International Legal Aid Group, la Open Society Justice Initiative et la Commonwealth Human Rights Initiative, dont les experts ont contribué à l'élaboration et à la diffusion dans le monde entier des derniers documents d'orientation pratique de l'ONUDC sur l'accès à la justice par l'aide juridictionnelle ;
- n) Préparatifs de la réunion du forum politique de haut niveau sur le développement durable en 2019, par la participation à diverses réunions de groupes d'experts avec les organismes partenaires des Nations Unies concernés ;

o) Participation aux équipes de pays des Nations Unies, notamment pour élaborer un nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et réviser les cadres de partenariat existants conformément aux nouvelles orientations relatives aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

VI. Conclusions et recommandations

71. Conformément au Programme 2030, l'assistance technique fondée sur des données factuelles fournie par l'ONUDC et ses partenaires en 2019 a favorisé une approche globale de la prévention de la criminalité et de la réforme de la justice pénale conformément aux règles et normes. Ces efforts se sont avérés positifs en termes de renforcement de l'accès à la justice et de l'état de droit et de fourniture de services inclusifs aux victimes, aux femmes, aux enfants, aux détenus et à d'autres groupes souvent négligés et laissés pour compte.

72. Une prévention efficace de la criminalité et des systèmes judiciaires équitables, transparents, responsables et fonctionnant bien jouent un rôle clef dans la réalisation du Programme 2030. Ce programme comprend de nombreuses cibles liées à la criminalité et à la violence, ce qui montre l'importance que revêt la réduction de la criminalité et de la violence pour le développement social et économique. Je demande instamment aux États Membres d'intégrer la prévention du crime et la réforme de la justice pénale dans leurs plans et budgets nationaux alloués à la mise en œuvre du Programme.

73. Afin de récolter les fruits de la prévention, les États Membres devraient envisager d'investir dans des stratégies de prévention précoce axée sur le développement mettant l'accent sur les enfants et les jeunes, d'élaborer des politiques et des programmes visant à réduire la criminalité et la violence tout en responsabilisant les jeunes et en exploitant leur ingéniosité ; et d'élaborer des politiques et des programmes visant à rapprocher les systèmes de justice pénale des citoyens et à instaurer la confiance dans les institutions, notamment au moyen d'une police de proximité et de partenariats avec les communautés locales.

74. Au cours de la période considérée, les activités de l'ONUDC se sont considérablement renforcées dans le domaine de la lutte contre la violence contre les femmes et les filles aux niveaux national et régional. On s'attend à ce que cette tendance se poursuive dans les années à venir, compte tenu de la pertinence et de l'importance de la prévention et de la lutte contre la violence sexiste en tant que piliers de la société. Les États Membres devraient envisager d'élaborer des stratégies globales et intégrées visant à prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes, notamment en leur garantissant l'accès à la justice et aux services essentiels. Le système de justice pénale devrait être représenté de manière adéquate par des femmes professionnelles, en particulier au niveau des cadres supérieurs.

75. L'accès aux conseils, à l'assistance et à la représentation juridiques par la fourniture d'une aide juridictionnelle aux personnes sans ressources et lorsque les intérêts de la justice l'exigent, comme dans les affaires impliquant une peine d'emprisonnement ou une peine capitale, est essentiel pour garantir l'exercice des droits tels que le droit à un procès équitable et un accès égal à la justice pour tous. Les États Membres devraient envisager de mettre en œuvre des politiques et des programmes globaux et budgétisés visant à améliorer l'accès à la justice pour tous, en particulier axés sur les groupes les plus marginalisés et vulnérables, et à rapprocher les systèmes de justice pénale de la population, y compris dans les zones rurales et éloignées. L'aide juridictionnelle devrait être efficace, durable et accessible à tous sans discrimination et à tous les stades du processus de justice pénale.

76. Les États Membres devraient accorder la priorité à l'aide et à la protection des victimes de la criminalité, notamment par le recours à des programmes de justice

réparatrice dotés d'un financement suffisant, à chaque étape du processus de justice pénale.

77. Reconnaissant que la progression vers la cible 16.2 (Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants) de l'objectif de développement durable n° 16 est un facteur d'accélération pour de nombreux autres objectifs, les États Membres devraient envisager de renforcer les capacités des systèmes judiciaires et des mécanismes de soutien visant à faire respecter les droits et les besoins particuliers des enfants et leur protection et de faire progresser les approches multidisciplinaires associant les systèmes de sécurité, d'éducation, de santé, de protection de l'enfance et d'autres systèmes pertinents pour prévenir et combattre toutes les formes de violence envers les enfants.

78. La dynamique importante de réforme des prisons générée par l'adoption des Règles Nelson Mandela en 2015 devrait être maintenue et accompagnée d'efforts tangibles pour réduire le recours à l'emprisonnement, améliorer les conditions de détention, renforcer la gestion des prisons et améliorer les perspectives de réinsertion sociale des détenus à leur libération. Les États Membres devraient envisager de garantir une allocation suffisante de fonds dans les budgets nationaux pour mettre en œuvre des réformes pénales globales, y compris pour le recrutement, la formation et l'équipement des agents pénitentiaires, afin d'améliorer la prestation de services professionnels et la mise en œuvre effective de mesures non privatives de liberté et de programmes de réinsertion sociale. Il convient de donner la priorité à des mesures efficaces pour remédier à la surpopulation carcérale et réduire le recours excessif à la détention provisoire, ainsi que pour gérer les détenus à haut risque et les détenus extrémistes violents et prévenir la radicalisation violente en milieu carcéral.